

Délibération du comité syndical Séance du 21 mai 2019

Envoyé en préfecture le 05/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

ID : 035-200050425-20190521-20190521_COM_07-DE

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS43603	
35236 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	16
Quorum :	19
Votants :	21
Reçu en préfecture	06/06/2019
Publication	07/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mai à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le quatorze mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, André LATREILLE (à partir du point 3), Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.
Jean CARIO, délégués suppléants..

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Dominique KERJOUAN, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Nadège NOISSETTE, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190521_COM_07 - Energie - ALEC - Validation du programme annuel

Une convention cadre de 3 ans pour la période 2018/2020 est en cours avec l'ALEC et permet de soutenir l'association en finançant une partie de ses frais de fonctionnement (20 000 € / an).

En plus de cette convention cadre, un programme de travail annuel complémentaire est signé chaque année entre l'ALEC et le SDE35. Ce programme est financé selon une part variable versée au vu de l'avancement des actions sur la base des montants annoncés en début d'année.

Le programme de travail 2018 prévoyait une rémunération complémentaire de 9 350 euros, correspondant à 17 journées de travail. Sur ce budget prévisionnel, seulement 8 journées de travail ont été effectivement réalisées pour un montant de 4 400 euros qui a permis de réaliser :

- L'organisation d'un petit déjeuner technique sur l'hydrogène (le 01/06/2018)
- Une étude de recensement des structures du département réalisant des animations pédagogiques sur le thème des énergies, en vue de préparer le futur programme pédagogique à destination des scolaires du SDE35.

Pour 2019, le programme de travail avec rémunération complémentaire proposé est plus ambitieux et comprend les actions suivantes :

- La création d'un stand présentant les mobilités bas carbone. Le SDE35 participe de plus en plus à des événements grand public sur lequel il est important d'avoir une communication adaptée et pédagogique, notamment sur une mission phare qu'il développe, à savoir les mobilités durables (électrique, GNV et hydrogène). La proposition de l'ALEC est de concevoir sur mesure un habillage de stand et des animations ludiques autour des mobilités. Ce stand servira notamment pour la semaine de la mobilité organisée par le Pays de Saint Malo les 7 et 14 septembre 2019 – budget associé de 7 700 €
- La participation du SDE35 à l'animation territoriale du « Grand Défi énergie 2019 ». Il s'agit d'un concours organisé par l'ALEC auprès d'une douzaine de communes du Pays de Rennes pour sensibiliser les acteurs locaux aux réductions de consommation énergétique – budget associé de 5 500 € (montant équivalent à la participation d'Enedis)
- L'organisation d'un petit déjeuner technique sur les innovations dans le domaine des énergies renouvelables (le 27/06/2019) – budget associé de 2 750 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

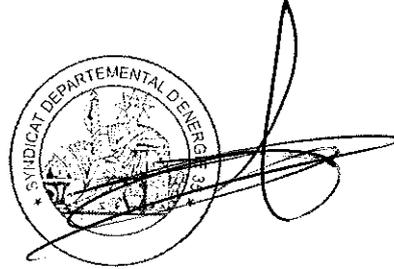
ID : 035-200050425-20190521-20190521_COM_07-DE

Monsieur Olivier DEHAESE, délégué syndical, informe le Président et les membres du Comité syndical qu'il ne souhaite pas participer au vote, compte tenu de sa qualité de président de l'ALEC.

Après délibération, par 20 voix pour (Monsieur DEHAESE ne prenant pas part au vote), le Comité syndical décide d'autoriser le Président à approuver le programme de travail pour l'année 2019 et à signer les documents relatifs à cette subvention complémentaire accordée à l'ALEC pour un montant de 15 950 euros maximum.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Didier NOUYOU**

The image shows a circular official stamp of the 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.